**MODÈLE 2**

**(Notification et notification : courrier à l'auteur de la notification)**

[En-tête Hébergeur]

[Adresse Auteur notification]

[Lieu, Date]

**Votre réclamation relative à des contenus sur [site internet/application]**

Monsieur / Madame,

Nous nous référons à votre notification du […] dans laquelle vous signalez que des contenus illicites sont rendus publics par le biais de [site internet/application].

Nous tenons tout d'abord à vous signaler qu'en ce qui concerne les contenus que nous hébergeons, seul le client qui rend les contenus en question accessibles est responsable. En tant qu'hébergeur, nous nous limitons à fournir un espace de stockage et les différents services s'y rapportant. Nous n'avons aucune influence sur le contenu d'un site internet ou d'une application que nous hébergeons. En outre, nous ne sommes pas tenus de contrôler les contenus hébergés, et nous ne serions d'ailleurs pas en mesure de le faire compte tenu du nombre de clients.

[Si l'identité de l'expéditeur de l'avis a été communiquée au client :] Nous avons transmis votre réclamation au client responsable des contenus en question en l'invitant à retirer les contenus concernés ou, s'il devait contester vos griefs, à prendre directement contact avec vous afin de régler l'affaire. Cette démarche correspond à la procédure de notification et notification prévue par le Code de conduite de la Swico.

[Si l'identité de l'expéditeur de l'avis n'a pas été communiquée au client :] Nous avons transmis votre réclamation au client responsable des contenus concernés sous forme anonyme [si le DSA est appliqué, la lettre de l'expéditeur doit potentiellement être anonymisée, cf. CdC Hébergement, ch. 2 et 5.3(a)] et l'avons invité à retirer les contenus concernés ou, s'il ne reconnaît pas vos reproches, à nous contacter pour clarifier la situation en nous faisant part de son éventuelle prise de position, qui vous sera transmise de manière anonyme. Cela correspond à la procédure Notice-and-Notice prévue dans le Code de conduite Hébergement de la Swico.

Nous considérons que cette affaire est ainsi réglée pour notre part. Si le client responsable des contenus ne supprime pas les contenus contestés ou ne justifie pas de manière claire la légitimité des contenus dans sa prise de position, nous vous prions de poursuivre vos revendications directement auprès du client responsable. Pour le cas où vous ne connaîtriez pas encore l'identité du client, vous pouvez la trouver sur les banques de données publiques (p. ex. <http://www.whois.ch>) ou vous adresser aux autorités de poursuite pénale. Nous attirons votre attention sur le fait que, pour des raisons de protection des données, nous ne sommes autorisés à communiquer les données du client qu'avec l'accord de ce dernier ou sur ordre d'une autorité ou d'un tribunal.

Veuillez recevoir, Madame/Monsieur, nos salutations les meilleures.

[Signature]

[Prénom, Nom]